

PRÊT DIRECT

FICHE PRODUIT

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PRODUIT

PRÊT BFM SOLIDARITÉ

CONDITIONS D'OCTROI

- Obligation d'être adhérent d'une mutuelle sociétaire de la Banque Française Mutualiste.
- Situation résultant d'un aléa climatique (inondation...) caractérisé par la production d'un arrêté de catastrophe naturelle.
- Pas de procédure de surendettement initiée auprès de la Banque de France.
- Pas d'enregistrement, ni au fichier FCC (Fichier Central des Chèques), ni FICP (Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers).

SOUSCRIPTION

- Envoi par la Mutuelle du dossier de prêt, accompagné des pièces justificatives, à la Banque Française Mutualiste, Service Analyse et Décision des Crédits aux particuliers à l'adresse email :

solidaritemayotte@bfm.fr

Pour tout renseignement, s'adresser aux conseillers de la Banque Française Mutualiste au **0 987 988 988** (appel non surtaxé).

USAGE

- **Prêt direct à 0 % TAEG fixe accordé** comme **une aide d'urgence à des adhérents** dont la **situation sociale et financière est difficile** (catastrophe naturelle).
- L'évaluation de cette situation est laissée à l'appréciation de la mutuelle d'appartenance de l'adhérent.
- Les adhérents éligibles sont identifiés par le service d'Action Sociale de la mutuelle.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Copie recto/verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou du passeport
- Copie du dernier avis d'imposition sur le revenu ou de non-imposition
- Copie du dernier bulletin de salaire
- Copie des 3 derniers mois complets et détaillés de tous les relevés de comptes bancaires
- Relevé d'Identité Bancaire (BIC/IBAN)
- Bulletin de demande d'admission au contrat d'assurance (le cas échéant)
- Certificat d'éligibilité (qui peut prendre la forme d'un mail envoyé sur l'adresse dédiée ou de l'encart inséré à la fin de la demande de prêt dûment complété et signé par la mutuelle)

PRÊT BFM SOLIDARITÉ

OBJET DU PRÊT

L'évaluation de cette aide d'urgence est laissée à l'appréciation de la Mutuelle d'appartenance de l'adhérent/ayant droit (hors projet immobilier)

MONTANT

Minimum: 1 500 €
Maximum: 5 000 €

TAUX

0% TAEG fixe

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE

- Mayotte

DURÉE

- De 12 à 60 mois (différé d'amortissement inclus)
- Différé d'amortissement : de 1 à 12 mois maximum

FRAIS DE DOSSIER

Aucuns frais de dossier

ASSURANCES

Assurance CNP Assurances, facultative mais conseillée